

MINUTES MB MEETING

Événement :	41^e réunion du conseil d'administration
Date :	15-16 décembre 2022
Lieu :	Locaux de la FRA, Schwarzenbergplatz 11, 1040 Vienne
Statut :	Version finale

Participants :

Membres/suppléants (*en l'absence des membres titulaires*) :

Jim Clarken (IE, président), Els Keytsman (BE), Irena Ilieva (BG), Jan Lhotsky (CZ), Astrid Kjeldgaard-Pedersen (DK), Anne Peters (DE), Mart Susi (EE), Miltiadis Sarigiannidis (EL), Yolanda Gamarra (ES), Marco Fasciglione (IT), Katerina Kallitsioni (CY), Lyra Jakulevičienė (LT), Noémie Sadler (LU), Balázs Gerencsér (HU), Giannino Caruana Demajo (MT), Rick Lawson (NL), Csaba Ferenc Asztalos (RO), Matej Avbelj (SI), Katarína Batková (SK), Per Bergling (SE), Philippe Boillat (CdE)

Directeur :

Michael O'Flaherty

Représentants de la Commission :

Ingrid Bellander Todino (DG JUST)

Services opérationnels :

Andreas Accardo (chef de l'unité « Coopération institutionnelle et réseaux »), Joanna Goodey (chef de l'unité « Justice, numérique et migration »), Andrey Ivanov (chef adjoint de l'unité « Égalité, Roms et droits sociaux »), Constantinos Manolopoulos (chef de l'unité « Corporate Services »), Nicole Romain (chef de l'unité « Communication et événements »), Friso Roscam Abbing (conseillère en communication), Adrianna Bochenek (directrice), Francesco Saverio Liguori (Corporate Services), Luisa Lopez (Corporate Services), Christian Popescu (Corporate Services), Sarah Strupp (Corporate Services), Elena Balzarini (Unité « Coopération institutionnelle et réseaux »), Camiel De Schutter (Unité « Coopération institutionnelle et réseaux »), Barbara Jaeschke (Unité « Coopération institutionnelle et réseaux »), Matilda Titeca (Unité « Coopération institutionnelle et réseaux »)

Membres excusés :

Snježana Bagić (HR), Artūrs Kučs (LV), Katarina Pabel (AT), Marek Szydło (PL), Paulo Saragoça da Matta (PT), Tuomas Ojanen (FI)

Suppléants (*en présence des membres titulaires*)/Observateurs/Invités/ :

Paul Hafellner (DG JUST), Kathelijne Buitenweg (NL) ; Saša Gajn (OBS RS) ; Evis Alimehmeti (OBS AL).
Daniele-Nicola Cangemi (OBS CdE), Christos Giakoumopoulos (CdE), Dora Kostakopoulou (OBS SC) ;
Ivailo Kalfin (Eurofound, Jour 2), Marta Dimauro (CSES, Jour 2), Jack Malan (CSES, Jour 2)

MINUTES MB MEETING

Table des matières :

1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts	3
b) Possibles conflits d'intérêts	3
2. Adoption du projet de procès-verbal de la 40 ^e réunion du CA	3
3. a) Rapport de la 67 ^e réunion du bureau exécutif et sur les activités du président	3
b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période	3
4. Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM)	4
5. Questions financières	5
6. Virement budgétaire 2022_02 et amendement n° 3 du document de programmation 2022 - 2024	5
7. Budget rectificatif 2022_03	5
8. a) Document de programmation 2023-2025	6
b) État des recettes et des dépenses 2023	6
9. a) Projet de document unique de programmation 2024-2026	6
b) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024	6
10. Comité budgétaire : Élection d'un nouveau membre	7
11. Comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) : Révision du mandat et élection de quatre membres	7
12. Échange de vues avec le Conseil de l'Europe (CdE) et coopération entre l'Agence et le CdE	8
13. Le point sur la mise en œuvre de l'accord avec les subventions de l'EEE et de la Norvège	9
14. Le point sur la coopération avec l'EIGE	9
15. Le point sur la coopération avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	10
16. Adoption des nouvelles règles sur les conflits d'intérêts	10
17. Adoption du règlement intérieur de la FRA	11
18. Session à huis clos I :	11
18.a. Session à huis clos II : Sélection du nouveau directeur de la FRA (COM) et approbation de l'avis de vacance	11
19. Discussion sur la stratégie de la FRA : mises à jour et prochaines étapes	12
20. Promotion et utilisation des travaux de la FRA au niveau national : présentation des activités des membres du CA	12
21. Divers	12

1. a) Entrée en matière et adoption du projet d'ordre du jour, possibles conflits d'intérêts

b) Possibles conflits d'intérêts

Principales conclusions :

- 1.1. Le président ouvre la 41^e réunion du CA et souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier aux membres nouvellement nommés d'Allemagne, Anne Peters, et du Danemark, Astrid Kjeldgaard-Petersen.
- 1.2. Le président interroge les membres du CA sur tout conflit d'intérêts lié à l'ordre du jour de la réunion. Aucun conflit d'intérêts n'est signalé.
- 1.3. Il annonce que l'exercice annuel de présentation des déclarations d'intérêts sera lancé début 2023.
- 1.4. Il rappelle au conseil d'administration l'élection d'un membre du comité budgétaire et de quatre membres du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit). Il invite les membres désireux de rejoindre les groupes de travail à présenter leur candidature avant les élections.
- 1.5. Aucune observation n'ayant été formulée sur le projet d'ordre du jour, celui-ci est adopté.

Décision :

A. L'ordre du jour de la 41^e réunion du conseil d'administration est adopté.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la 40^e réunion du CA

Principales conclusions :

Aucun commentaire n'a été reçu sur le projet de procès-verbal de la 40^e réunion du conseil d'administration et il est approuvé.

Décision :

B. Le procès-verbal de la 40^e réunion du conseil d'administration est adopté.

3. a) Rapport de la 67^e réunion du bureau exécutif et sur les activités du président

b) Rapport du directeur sur les travaux de la FRA au cours de la dernière période

Principales conclusions :

- 3.1. Le président rend compte de la 67^e réunion du comité exécutif, qui s'est tenue les 14 et 15 décembre 2022.
- 3.2. Il indique qu'au cours de la première journée de la 67^e réunion, le bureau exécutif a procédé à la présélection des nouveaux membres du comité scientifique. Ce point sera présenté au conseil d'administration et examiné lors de la session à huis clos. La deuxième journée de la 67^e réunion du bureau exécutif est consacrée à la préparation de la réunion du CA.

MINUTES MB MEETING

- 3.3. Le vice-président rappelle que, lors de la 40^e réunion du CA du 16 septembre 2022, le conseil d'administration a nommé un comité de recours chargé de traiter les réclamations contre les décisions prises par le directeur. Le comité de recours est composé de trois membres et d'un membre suppléant au sein du bureau exécutif. Il indique que le bureau exécutif s'est réuni lors d'une réunion extraordinaire le 16 septembre et a désigné Philippe Boillat, Ingrid Bellander Todino et Rick Lawson comme membres du bureau. Lyra Jakulevičienė a été désignée comme membre suppléant. Rick Lawson a été nommé président du comité de recours.
- 3.4. Le directeur informe le conseil d'administration des activités passées de l'agence du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre. Il informe le conseil d'administration des publications récentes de la FRA et de la grande appréciation manifestée par les décideurs politiques pour la qualité et l'utilité des recherches de la FRA. Il l'informe également des enquêtes de la FRA, de la coopération de la FRA avec d'autres organisations et de ses dernières visites dans les États membres.
- 3.5. Le directeur fait également rapport au conseil d'administration sur des questions internes.
- 3.6. En réponse aux questions des membres du CA, le directeur explique plus en détail les travaux de la FRA dans le domaine de la migration et de l'état de droit.

4. Mise à jour et discussion sur les développements concernant la politique de l'UE sur les droits fondamentaux (COM)

Principales conclusions :

- 4.1. La Commission donne un aperçu des développements récents de la politique des droits fondamentaux, en mettant l'accent sur les dossiers dans lesquels la DG JUST est chef de file tout en soulignant l'importance de la coopération avec la FRA dans ces domaines.
- 4.2. La Commission donne des informations sur la publication de son rapport annuel sur l'application de la Charte, qui met l'accent sur le rôle de la société civile dans la défense des droits fondamentaux dans l'UE.
- 4.3. La Commission communique également des informations sur les activités menées dans le domaine des droits de l'enfant, des discours de haine et des crimes de haine, de la transposition de la directive relative à la protection des lanceurs d'alerte, du rapport annuel 2023 de la Commission sur l'état de droit, de la proposition de directive relative à la lutte contre le racisme, ainsi que des progrès réalisés en ce qui concerne le plan d'action de l'UE contre le racisme, y compris les travaux visant à soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux contre le racisme.
- 4.4. La Commission partage des informations sur la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et rend compte des deux nouvelles propositions législatives visant à renforcer les organismes de promotion de l'égalité, en mettant l'accent sur leur indépendance, leurs ressources et leurs pouvoirs. Elle fournit des informations sur les progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris l'accord intervenu au sein du Conseil sur la directive sur l'égalité de rémunération.
- 4.5. Les membres du conseil d'administration posent une série de questions liées aux travaux législatifs de la Commission concernant l'asile, la migration, l'intelligence

MINUTES MB MEETING

artificielle, l'égalité de traitement parmi les motifs de discrimination, y compris l'intersectionnalité, et le devoir de diligence des entreprises.

5. Questions financières

Principales conclusions :

- 5.1. Le conseil d'administration reçoit des informations actualisées sur les questions financières, y compris une mise à jour de la consommation du budget en 2022.
- 5.2. Le conseil d'administration est également informé de la situation financière ayant une incidence sur la mise en œuvre des enquêtes de la FRA. Comme déjà exposé lors de la 40^e réunion du CA du 16 septembre 2022, le conseil d'administration est informé de la croissance exponentielle du coût des enquêtes et des implications pour le budget 2024. Pour maîtriser les coûts, le conseil d'administration approuve la proposition des services de réduire la portée géographique de l'enquête sur les Roms à l'Europe centrale et orientale. Pour la même raison de maîtrise des coûts, le CA approuve également la proposition de mener l'enquête sur les immigrants et leurs descendants en tant qu'enquête en ligne.

6. Virement budgétaire 2022_02 et amendement n° 3 du document de programmation 2022 – 2024

Principales conclusions :

- 6.1. Le chef des « Corporate Services » (CS) présente le troisième virement budgétaire, qui couvre un transfert d'excédent des titres I et II vers les dépenses opérationnelles du titre III. En outre, des virements internes auront lieu au sein du titre III.
- 6.2. Il présente au conseil d'administration la troisième modification du document de programmation 2022-2024.
- 6.3. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire n° 2 et la troisième modification du document de programmation 2022-2024.

Décision :	C. Le conseil d'administration adopte le virement budgétaire 2022_02 proposé et la troisième modification du document de programmation 2022-2024.
-------------------	---

7. Budget rectificatif 2022_03

Principales conclusions :

- 7.1. Le chef des « Corporate Services » présente le projet de budget rectificatif n° 3 en fournissant une explication détaillée sur les fonds reçus par l'Agence, y compris les fonds provenant de l'Office du mécanisme financier (OMF), de l'Institut national de statistique bulgare et des autorités autrichiennes.
- 7.2. Le conseil d'administration examine et adopte le budget rectificatif n° 3.

Décision :	D. Le conseil d'administration adopte le budget rectificatif 2022-03.
-------------------	---

8. a) Document de programmation 2023-2025

b) État des recettes et des dépenses 2023

Principales conclusions :	
8.1. Le chef des CS présente le document de programmation final 2023-2025.	
8.2. Le conseil d'administration examine et adopte le document de programmation final 2023-2025.	
8.3. Le conseil d'administration examine et adopte l'état des recettes et des dépenses 2023.	
Décision :	E. Le conseil d'administration adopte le document de programmation 2023-2025.
Décision :	F. Le conseil d'administration adopte l'état des recettes et des dépenses 2023.

9. a) Projet de document unique de programmation 2024-2026

b) Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024

Principales conclusions :	
9.1. La version actualisée du document de programmation 2024-2026 est présentée au conseil d'administration. Le directeur explique le processus qui sous-tend l'élaboration du document de programmation et les étapes qui suivent avant son adoption finale lors de la réunion du CA de décembre 2023. Il donne un aperçu des priorités et activités de l'Agence en 2024, y compris le prochain Forum des droits fondamentaux en 2024.	
9.2. Le conseil d'administration approuve le projet de DP 2024-2026. La Commission s'abstient eu égard à son avis formel qui doit être rendu en juillet 2023.	
9.3. Le conseil d'administration reçoit le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2024 et l'adopte.	
Décision :	G. Le conseil d'administration approuve le projet de document unique de programmation 2024-2026 (avec abstention de la Commission).
Décision :	H. Le conseil d'administration adopte le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024.

10. Comité budgétaire : Élection d'un nouveau membre

Principales conclusions :	
<p>10.1. Le président indique qu'à la suite de son élection en tant que président du CA en septembre 2022, il s'est retiré de son poste au sein du comité budgétaire. Un poste est donc devenu disponible.</p> <p>10.2. Per Bergling (SE) présente sa candidature et fait part de son expertise dans ce domaine.</p> <p>10.3. Le conseil d'administration élit Per Bergling (SE) au comité budgétaire pour un mandat de 2,5 ans à compter du 16 décembre 2022.</p>	
Décision :	<p>I. Le conseil d'administration élit Per Bergling (SE) en tant que membre du comité budgétaire pour un mandat de 2,5 ans à compter du 16 décembre 2022.</p>

11. Comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) : Révision du mandat et élection de quatre membres

Principales conclusions :	
<p>11.1. La quatrième révision du mandat du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) est présentée au conseil d'administration.</p> <p>11.2. La révision, principalement de nature technique, reflète les changements introduits par la modification du règlement de la FRA, la structure actuelle de l'Agence et aligne la durée du mandat du président de l'AREdit sur celle du mandat des membres du comité.</p> <p>11.3. Le conseil d'administration adopte la quatrième révision du mandat.</p> <p>11.4. Le président expose la procédure d'élection des nouveaux membres de l'AREdit pour laquelle les candidatures sont ouvertes.</p> <p>11.5. Les membres actuels de l'AREdit Philippe Boillat (CdE), Oreste Pollicino (<i>in absentia</i>, IT), Irena Ilieva (BG) et Lyra Jakulevičienė (LT) présentent leur candidature pour un nouveau mandat. Cette dernière candidate retire ensuite sa candidature. Miltiadis Sarigiannidis (EL) présente sa candidature.</p> <p>11.6. Le conseil d'administration réélit Philippe Boillat (CdE), Oreste Pollicino (IT), Irena Ilieva (BG) et élit Miltiadis Sarigiannidis (EL) au comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) pour un mandat de 2,5 ans à compter du 26 mars 2023.</p>	
Décision :	<p>J. Le conseil d'administration adopte la quatrième révision du mandat du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit).</p> <p>K. Le conseil d'administration réélit Philippe Boillat (CdE), Oreste Pollicino (IT), Irena Ilieva (BG) et élit Miltiadis Sarigiannidis (EL) au comité de rédaction du rapport annuel pour un mandat de 2,5 ans à compter du 26 mars 2023.</p>

12. Échange de vues avec le Conseil de l'Europe (CdE) et coopération entre l'Agence et le CdE

Principales conclusions :

- 12.1. Le conseil d'administration procède à un échange de vues avec Christos Giakoumopoulos, directeur général des droits de l'homme et de l'état de droit du CdE, sur la coopération entre l'Agence et le CdE.
- 12.2. M. Giakoumopoulos souligne le caractère fructueux de la coopération entre les deux organisations, en citant comme exemples concrets les manuels communs, le Forum des droits fondamentaux, l'EFRIS et les cours de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP). Dans la perspective de la future stratégie de la FRA, il souligne les possibilités d'intensifier la coopération dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les droits socio-économiques, les droits environnementaux, la gouvernance démocratique et le soutien à l'architecture européenne des droits de l'homme.
- 12.3. Le directeur fournit des informations sur la coopération précieuse avec le CdE au cours de l'année écoulée. Le directeur de la FRA réaffirme que la coopération entre la FRA et le Conseil de l'Europe est excellente, solide et enrichissante. Il souligne les nombreux domaines de coopération et de complémentarité entre les deux organisations et fait état de ses récentes réunions très positives avec le secrétaire général du CdE, le président de l'Assemblée parlementaire, le président de la Cour européenne des droits de l'homme et le dialogue régulier avec le Commissaire aux droits de l'homme. Le directeur attend avec intérêt de renforcer la coopération entre les deux organisations dans d'autres domaines, tels que les droits socio-économiques.
- 12.4. Le conseil d'administration se félicite de la coopération entre l'Agence et le Conseil de l'Europe. Étant donné qu'il s'agit du dernier échange avec M. Giakoumopoulos, le conseil d'administration exprime sa plus grande appréciation pour l'excellente collaboration sous sa direction.

13. Le point sur la mise en œuvre de l'accord avec les subventions de l'EEE et de la Norvège

Principales conclusions :

- 13.1. Le conseil d'administration reçoit des informations actualisées sur la coopération avec les subventions de l'EEE et de la Norvège.
- 13.2. Le directeur donne un aperçu des programmes et des projets entrepris en coopération avec les subventions. Il rend compte des résultats de la récente réunion annuelle avec les donateurs (Norvège), qui font une évaluation très positive de leur coopération avec la FRA. Il informe également le conseil d'administration de la contribution envisagée des subventions à une conférence de la FRA coorganisée avec la prochaine présidence suédoise du Conseil de l'UE et le Forum des droits fondamentaux 2024.
- 13.3. Le conseil d'administration se félicite de la coopération à plusieurs niveaux entre les subventions et l'Agence.

14. Le point sur la coopération avec l'EIGE

Principales conclusions :

- 14.1. Un aperçu de la coopération entre la FRA et l'EIGE, y compris en ce qui concerne une prochaine enquête sur la violence à l'égard des femmes, est présenté au conseil d'administration.
- 14.2. Le directeur confirme au conseil d'administration la coopération étroite avec l'EIGE dans le cadre de la deuxième enquête sur la violence à l'égard des femmes. Il fournit également des exemples de partenariat solide entre les deux agences, soulignant la participation réciproque aux événements de l'autre, tels que la réunion des dirigeants et experts en matière de droits de l'homme de la FRA et la réunion du Forum sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'EIGE.
- 14.3. Le conseil d'administration se félicite de la coopération entre l'Agence et l'EIGE.

15. Le point sur la coopération avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)

Principales conclusions :

- 15.1. Une vue d'ensemble de la coopération entre la FRA et Eurofound est présentée au conseil d'administration.
- 15.2. Le directeur exécutif d'Eurofound, M. Ivailo Kalfin, participe pour la première fois au conseil d'administration de la FRA en qualité d'observateur. Il souligne les complémentarités entre les deux agences, en particulier en ce qui concerne la collecte de données et les enquêtes, et reconnaît l'excellente coopération entre la FRA et les experts d'Eurofound. Il donne des informations sur les domaines de travail d'Eurofound en 2023, dans le cadre desquels la coopération peut encore être étendue ou renforcée, notamment la numérisation et la transition numérique, la migration, les conséquences de la guerre en Ukraine, l'accès aux services essentiels et à l'emploi.
- 15.3. Le directeur de la FRA salue la coopération entre les deux agences, qui constitue un excellent exemple de coopération interservices. Il souligne l'importance de la coopération interservices pour la FRA, car elle permet de renforcer les actions et de partager les ressources.
- 15.4. Le conseil d'administration se félicite de la coopération entre la FRA et Eurofound.

16. Adoption des nouvelles règles sur les conflits d'intérêts

Principales conclusions :

- 16.1. Les nouvelles règles régissant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration et du comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont présentées au conseil d'administration.
- 16.2. À la suite des modifications apportées par le règlement de la FRA modifié aux articles 12 et 14 et à la lumière des expériences passées, les règles révisées sur les conflits d'intérêts sont conformes aux dispositions du règlement modifié. La version révisée vise à clarifier la procédure pour les cas de manque d'indépendance, elle modifie la règle de la majorité et introduit un langage neutre du point de vue du genre dans l'ensemble des règles.
- 16.3. Le conseil d'administration adopte les règles révisées régissant la prévention des conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration et du comité scientifique.

Décision :

- L. Le conseil d'administration adopte les nouvelles règles régissant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration et du comité scientifique de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

17. Adoption du règlement intérieur de la FRA

Principales conclusions :	
17.1. Les services de la FRA présentent au conseil d'administration la cinquième révision du règlement intérieur de la FRA. La révision tient compte des changements introduits par le règlement modifié de la FRA. Elle formalise également la possibilité de tenir des réunions en ligne ainsi que certaines pratiques institutionnelles consolidées.	
17.2. Les services indiquent que, conformément à la procédure applicable, les personnes indépendantes nommées par le Conseil de l'Europe, le comité scientifique de la FRA et la Commission européenne ont été consultées et ont rendu leur avis sur la version révisée. Les avis ont été inclus, le cas échéant, dans la version révisée présentée au conseil d'administration pour examen et adoption.	
17.3. Le conseil d'administration adopte la cinquième révision du règlement intérieur de la FRA.	
Décision :	M. Le conseil d'administration adopte la cinquième révision du règlement intérieur de la FRA.

18. Session à huis clos I :

Principales conclusions :	
18.1. Le conseil d'administration se penche sur des questions confidentielles.	

18.a. Session à huis clos II : Sélection du nouveau directeur de la FRA (COM) et approbation de l'avis de vacance

Principales conclusions :	
18a.1. Le conseil d'administration examine des questions confidentielles liées à l'approbation de l'avis de vacance pour la sélection du nouveau directeur de la FRA.	
18a.2. La procédure sera organisée par la Commission conformément aux règles applicables.	
18a.3 Deux membres du Conseil d'administration se sont abstenus de participer à la séance à huis clos II en raison d'un conflit d'intérêt potentiel.	
18a.4. Le Conseil d'administration a nommé le vice-président en qualité d'observateur au comité de présélection.	
Décision :	N. Le conseil d'administration approuve l'avis de vacance pour la sélection du nouveau directeur de la FRA et a nommé le vice-président en qualité d'observateur au comité de présélection

MINUTES MB MEETING

19. Discussion sur la stratégie de la FRA : mises à jour et prochaines étapes

Principales conclusions :

- 19.1. Le président du groupe de travail « Stratégie » du CA informe le conseil des travaux du groupe de travail du CA et rend compte des activités du groupe de travail dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie de la FRA.
- 19.2. Les contractants du Centre for Strategy and Evaluation Services (CSES) présentent les résultats des consultations internes et externes ainsi que les prochaines étapes visant à préparer un premier projet avant le début de l'année.
- 19.3. Le conseil d'administration examine les résultats des consultations qui ont eu lieu.
- 19.4. Le président du groupe de travail du CA donne un aperçu des prochaines étapes en vue de l'adoption de la nouvelle stratégie de la FRA lors de la réunion du CA de mai.

20. Promotion et utilisation des travaux de la FRA au niveau national : présentation des activités des membres du CA

Principales conclusions :

- 20.1. Le directeur donne un aperçu des activités et des pratiques prometteuses qui ont été entreprises au niveau national en ce qui concerne la promotion des travaux de la FRA et des droits fondamentaux.
- 20.2. Les membres du conseil saluent la présentation et fournissent des exemples supplémentaires d'activités entreprises au niveau national au soutien de la FRA et des droits fondamentaux. Le conseil accepte de faire de ce sujet un point récurrent de l'ordre du jour du CA.

21. Divers

Principales conclusions :

- 21.1. Le représentant de la Commission indique qu'Emmanuel Crabit, membre du conseil d'administration pour la Commission européenne, terminera son mandat de membre du CA à la fin du mois de janvier en raison de son départ à la retraite de la Commission. Le président remercie Emmanuel Crabit pour son dévouement et ses contributions au conseil d'administration de la FRA.
- 21.2. Le président annonce la prochaine réunion du CA, qui se tiendra les 25 et 26 mai 2023 en présentiel.

Date de la prochaine réunion : 25 et 26 mai 2023

Approuvé le :	25 mai 2023
Par le président :	